

«Les troub'»: analyse linguistique d'un texte oral en français des Métis

par

Robert A. Papen

Université du Québec à Montréal (UQÀM)

RÉSUMÉ

Il existe une variété de français au Canada qui n'a généralement pas attiré l'attention des linguistes ou des sociolinguistes, même si cette variété existe depuis au moins le début du XVIII^e siècle; il s'agit du français des Métis de l'Ouest canadien. Cette variété de français – de tradition strictement orale – possède de nombreux traits structuraux qui, d'une part, sont communs aux autres parlers français issus de la vallée du Saint-Laurent mais qui, d'autre part, l'en différencient de manière frappante. Dans cet article, nous avons choisi de faire l'analyse linguistique d'un texte oral dont l'auteur est un Métis aîné de Batoche (Saskatchewan). Dans ce texte, le locuteur raconte sa version des faits historiques ayant eu lieu à la Rivière-Rouge en 1870 et à Batoche en 1885. Nous présentons premièrement la définition de quelques termes, tels que français «vernaculaire», français «standard» ou «de référence», les distinctions à apporter au français oral et écrit et à leur description. Par la suite, une transcription orthographique «adaptée» du texte est présentée. Nous procédons ensuite à la description de certains aspects de la structure du français des Métis, tels que présents dans le texte. Nous évoquons un certain nombre de traits phonétiques spécifiques au français des Métis, tels que la fermeture plus ou moins systématique des voyelles moyennes et l'affrication palatale des occlusives dentales. Sur le plan morphologique, nous discutons du phénomène de l'agglutination de [l] à des verbes à initiale vocalique, de la régularisation des thèmes verbaux, particulièrement des formes «sontaient» et «ontaient» pour *étaient* et *avaient*, de la réduction des auxiliaires à une forme d'*avoir*, de

l'emploi du pronom *ça* comme pronom personnel et des emprunts à l'anglais. Sur le plan de la syntaxe, nous analysons l'emploi du complémentateur *que*, de la construction «possessive» – influencée par le substrat algonquin – ainsi que les relatives. Nous concluons par quelques commentaires sur le plan *discursif*, particulièrement l'emploi des connecteurs discursifs et des commentaires métadiscursifs.

ABSTRACT

There exists a variety of French in Canada which has generally not attracted the attention of linguists or sociolinguists, even if this variety has existed since the beginning of the 18th century: the French spoken by the *Métis* of Western Canada. This strictly oral variety of French has a number of structural traits which on the one hand ties it closely to other varieties of "Laurentian" French but which on the other hand make it quite distinct. In this article, we analyse an oral text produced by an *Métis* Elder from Batoche, Saskatchewan. In the text, the speaker recounts his personal version of the historical events which occurred in the Red River in 1870 and in Batoche in 1885. First we provide definitions of a number of terms such as "vernacular" French, "standard" or "reference" French, distinctions between oral and written French and their respective descriptions. We then provide an adapted orthographical representation of the oral text. We subsequently describe a number of structural aspects of *Métis* French, as present in the text. We point out some phonetic traits which seem to be specific to *Métis* French, such as the closure of the mid vowels and the palatal affrication of dental stops. From a morphological point of view, we discuss the agglutination of [l] to vowel-initial verbs, the regularization of verb stems, particularly the forms "sontaient" and "ontvaient" for *étaient* and *avaient*, the use of a single auxiliary form *avoir*, the use of *ça* as a personal pronoun and borrowed forms from English. As for syntax, we briefly analyse the use of the complementizer *que*, the "possessive" construction which seems to be influenced by an Algonquian substrate, as well as relative clauses. We conclude with some comments on the discursive aspects of the text, particularly the use of discourse connectors and metadiscursive comments.

INTRODUCTION: QUELQUES DISTINCTIONS PRÉLIMINAIRES

Si les variétés de français parlées au Québec, en Acadie (au Nouveau-Brunswick surtout) et en Ontario font l'objet d'un nombre considérable d'études descriptives, les parlers des Prairies canadiennes ont été relativement peu étudiés, et les quelques articles publiés sont parcellaires, portant surtout sur des aspects phonétiques ou phonologiques ou encore sur le lexique. De plus, la plupart de ces études ne mentionnent pas l'existence d'une autre variété locale: le parler des Métis¹. C'est une situation que nous espérons pouvoir corriger dans le présent article.

Mais avant d'aborder le vif de notre sujet, il est important de souligner que les descriptions linguistiques de telle ou telle langue ou de telle ou telle variété de langue sont basées sur une grande variété de données. Par exemple, il peut s'agir de textes écrits de toutes sortes (œuvres littéraires, textes journalistiques, lettres, documents officiels ou personnels, etc.) ou il peut s'agir de textes oraux variés: listes de mots, phrases, conversations, discours, contes, etc., le plus souvent enregistrés et par la suite transcrits sur support papier ou électronique. Et, pour certains linguistes, les données peuvent être constituées d'intuitions, de connaissances ou de jugements linguistiques qu'ils peuvent avoir par rapport à la langue ou à la variété de langue qu'ils étudient.

Qu'il soit question de textes écrits, de textes oraux, ou simplement d'intuitions, les descriptions linguistiques qu'on en fait peuvent être autonomes ou non, selon qu'elles se comparent ou non à une autre langue ou à une autre variété de langue. Ainsi, la plupart des études grammaticales et phonologiques des parlers français du Canada ont porté sur des variétés dites «populaires» (ou «vernaculaires»), c'est-à-dire les variétés de langue utilisées par la majorité des locuteurs en situation de communication familière ou informelle et donc de nature fondamentalement orale. Les descriptions indiquent souvent les écarts structuraux que ces parlers affichent par rapport à la variété dite «standard» (ou «de référence»), souvent appelée «la norme». Au Québec, on a longtemps comparé les variétés vernaculaires locales au

français normatif de France, c'est-à-dire le français tel qu'il est décrit et consigné dans les dictionnaires de référence (*Le Petit Robert* ou *Le Petit Larousse*) ou des grammaires (*Le bon usage* de Grevisse). De nos jours, on a de plus en plus tendance à comparer les variétés vernaculaires à une norme locale, c'est-à-dire au «bon» français du Québec, tel qu'utilisé à l'oral par les membres de la «bonne société» en situation de communication formelle. Malheureusement, il n'existe pas encore de description empirique de cette norme locale, et toutes les comparaisons sont donc forcément hypothétiques (Barbaud, 1998; Martel et Cajolet-Laganière, 1995).

On sait également que la langue orale n'est pas identique à la langue écrite. Premièrement, lorsque le locuteur parle, il le fait généralement de façon spontanée, en temps réel; il n'a donc pas grand-temps pour planifier sa production et il ne peut que difficilement se reprendre pour en corriger la forme. Lorsque le scripteur écrit, il a tout le temps voulu pour penser à ce qu'il va dire, donc pour planifier le contenu et la forme de son message et, bien entendu, il peut se corriger. La langue orale est donc remplie d'hésitations, de répétitions ou de reprises, d'énoncés non complétés, etc., alors que la langue écrite est en général beaucoup plus ordonnée et épurée. Aussi, la langue orale possède des moyens d'expression que la langue écrite ne peut rendre que de manière approximative. Par exemple, l'intonation, voire toute la mélodie de la langue, n'est que difficilement rendue par la ponctuation à l'écrit. Finalement, la syntaxe de l'oral est souvent assez différente de celle de l'écrit. Ainsi, on entend facilement un énoncé comme le suivant: "Le vieux, lui, la moto, i veut pas!", qui à l'écrit serait *Mon père ne veut pas que j'aie une motocyclette*. Encore une fois, les grammaires et les dictionnaires normatifs ne décrivent pas ce genre de structure, puisqu'ils se basent exclusivement sur la langue écrite. Si on se fie alors uniquement aux règles de la grammaire de l'écrit pour analyser la grammaticalité des énoncés oraux, on fausse nécessairement la comparaison puisque de nombreuses phrases parfaitement correctes à l'oral seraient considérées comme étant agrammaticales. Pour le moment, nous ne disposons pas encore d'une grammaire de référence pour la langue orale, ce qui pose évidemment un problème pour l'analyse de n'importe quel texte oral.

1.1 La représentation écrite de textes oraux

La manière de représenter un texte oral à l'écrit pose également un problème de taille. Évidemment, il existe des alphabets phonétiques, comme l'alphabet phonétique international (API), qui permettent de représenter orthographiquement tous les sons et les séquences de sons, mais ces alphabets ne sont pas très connus du grand public, même si un dictionnaire comme *Le Petit Robert* en fait largement usage puisque chaque entrée du dictionnaire est accompagnée d'une transcription phonétique en API. Il reste que les transcriptions phonétiques sont surtout utilisées par les spécialistes de la langue.

On peut aussi représenter un texte oral en utilisant les règles orthographiques régulières, mais cette façon de faire oblige toujours de «normaliser» le texte, et on gomme alors de nombreux aspects de l'oralité. C'est le cas, par exemple, des quatre textes oraux que Patrick Douaud (1985) a obtenus auprès de ses informateurs métis de la région du Lac-la-Biche (Alberta) et qu'il fournit en appendice à son ouvrage. Il a choisi de transcrire ces textes en utilisant une orthographe régulière, comme s'il s'agissait de textes écrits. Ainsi, le pronom de la troisième personne du singulier est écrit *il* même si à l'oral, ce pronom se prononce [i] devant une consonne et [j] devant une voyelle. Néanmoins, même si certains aspects phonétiques ou phonologiques ne peuvent être représentés, quelques particularités morpho-syntaxiques typiques du parler métis ressortent nettement de ces textes; par exemple, l'absence d'accord entre les pronoms personnels et leur antécédent, l'emploi exclusif de l'auxiliaire *avoir*, l'emploi de «ça» au lieu de *il(s)* / *elle(s)*, les formes régularisées à l'imparfait, comme «sontaient» pour *étaient*, etc.

On peut aussi choisir de représenter l'oralité d'un texte en n'observant pas nécessairement toutes les règles orthographiques d'usage. On risque alors de se faire prendre au piège de la fantaisie. C'est le cas de deux textes de français métis présentés par René Préfontaine (1980). Le premier est un extrait d'un bref récit intitulé «Le carcajou», paru en 1934 dans *Le trésor des lettres*, revue littéraire française, mais dont l'authenticité linguistique est assez douteuse puisque René Préfontaine affirme que «le Manitobain Edmond Buron,

traducteur érudit qui a fait carrière à Paris, *donne la parole à un Métis...*» (nous soulignons) (Préfontaine, 1980, p. 163). Il est plus que probable que ce soit Buron lui-même qui aurait inventé ce texte. En effet, certains aspects structuraux de l'extrait nous laissent perplexe, car ils ne nous semblent pas du tout typiques du parler métis, tel que nous le connaissons. Par exemple, les deux premières phrases du texte sont les suivantes (il s'agit du carcajou):

Sil *treuve* [souligné dans le texte] *ung* camp ou *eune* cabane de chasseur, il a tôt fait d'y pénétrer en premier après s'être *asseuré* qu'elle est *déshabité*. Alors il déménage *tot* ce qu'il trouve et desrompt ce qu'il ne peut enlever.

L'orthographe utilisée dans le passage laisse supposer que la voyelle /u/ de *trouve* et de *tout* se réalise variablement en [ø] («treuve»), en [o] («tot») ou en [u] («trouve») et que la voyelle /y/ se prononce également [ø] («eune», «asseuré»). Selon nos recherches (Papen, 1984, 1998), c'est plutôt le contraire qui se produit: les voyelles moyennes fermées ont tendance à être réalisées de manière encore plus fermée; c'est-à-dire que /e/ se réalise en [i] (*été* se prononce [iti]), /o/ en [u] (*poteau* se prononce [putu]) et les /ø/ en [y] (*deux* peut se prononcer [dy]). Aussi, la graphie *ng* à la fin du déterminant indéfini masculin («ung») semble indiquer que la voyelle nasale serait suivie d'une consonne nasale vélaire [ŋ] (comme on l'entendrait par exemple dans le Midi, en France). Cette réalisation des voyelles nasales en français des Métis nous est totalement inconnue, et nous doutons fortement qu'elle n'ait jamais existé. Nous n'avons jamais entendu le participe «déshabité» ni le verbe «desrompt» (et pourquoi deux orthographes distinctes pour le même préfixe?). En dernier lieu, comme nous le verrons ci-dessous, la tendance en français des Métis est de réduire tous les auxiliaires aux seules formes du verbe *avoir*, et nous doutons de l'authenticité d'une expression comme «après s'être asseuré», et la négation se fait exclusivement par l'adverbe de négation *pas*, contrairement à ce qu'on trouve à la dernière ligne. Bref, ce texte ne doit pas être pris au sérieux.

Le second texte est manifestement un pastiche. Nous en citons ci-dessous les quelques premières lignes:

Sa fais trois mois que Sealey épis Lussier sontait après moins pour faire une revue d'eux ôtes leurs livres. Sa mon achallé assez souvent quand fin je la décide de le faire. Je la vu dans "La Liberté" le papier des canayens que eux ôtes y tout sa l'ont faite une revue. Sont pas content que les auteurs qui ont un nom français écrivent pas an français. Mais y faux que sa comprennent si monde là qui n'a pas un être plus bilingue qu'un Métis - y parle l'anglais, le français, Cris, Saulteaux, Métifs et les autres langues avec [...]
(Préfontaine, 1980, p. 167)

En laissant de côté l'orthographe fantaisiste du texte, il nous faut admettre néanmoins que l'auteur (anonyme d'ailleurs, puisque le texte est signé *Un Metchiff manqué*) utilise un ensemble de formes ou de structures typiques du français tel que parlé par les Métis. Par exemple, l'emploi de «sontait» pour *étaient*, «je la vu» pour *je l'ai vu*, «moins» pour *moi*, «eux ôtes leurs livres» pour *leurs livres*, «sa mon achallé» pour *ils ont tellement insisté*, «eux ôtes y tout sa l'ont fait une revue» pour *eux aussi, ils ont fait une revue* et «sont pas content» pour *ils ne sont pas contents* est tout à fait conforme à ce qu'on peut entendre lorsqu'un Métis utilise son parler. Il reste que ce texte est un texte inventé de toute pièce et qu'on ne peut pas le considérer comme étant «authentique».

1.2 Un texte oral du français des Métis

En 1984, année précédant le centenaire de la rébellion des Métis à Batoche (Saskatchewan), une journaliste de Radio-Canada avait interrogé plusieurs Métis de la Saskatchewan en vue d'une émission portant sur ces événements historiques. Nous avons pu obtenir copie de certains des enregistrements qu'elle avait effectués et nous les avons transcrits phonétiquement pour ensuite en constituer un texte orthographique. Le texte que nous présentons ci-dessous et sur lequel nous ferons une série de commentaires est un extrait d'une entrevue effectuée auprès d'un aîné Métis du village de Batoche, durant laquelle il donne sa version personnelle de certains événements historiques des Métis².

Comme nous venons de le mentionner, l'orthographe standard du français n'est pas très efficace pour transcrire fidèlement un texte oral. Néanmoins, nous nous sommes efforcé de rendre aussi authentiquement que possible la

qualité orale du texte en prenant certaines libertés orthographiques et en utilisant l'apostrophe pour marquer l'élision de certaines voyelles (surtout le *e* caduc) ainsi que l'effacement de certaines consonnes. Par contre, nous laissons intacts certains *e* caducs qui à l'oral ne seraient jamais prononcés même en français standard; par exemple aux lignes 19-20 du texte on lit: «parc'qu'i 'tait en tête du gouvernement provisoire». Le *e* caduc de *parce qu'il* n'est effectivement pas prononcé par l'interlocuteur, même s'il pourrait très bien l'être en français de référence. Nous indiquons donc l'élision de la voyelle par l'apostrophe. De la même façon, la première voyelle de *était* n'est pas prononcé ni le [l] final de *trouble* (voir le titre), et les apostrophes indiquent ces effacements. Par contre, les *e* caducs finals de «tête» et de «provisoire» ne seraient jamais prononcés en français standard, et nous les laissons donc tels quels. Afin de ne pas trop alourdir la transcription, nous avons décidé de ne pas marquer par une apostrophe l'effacement du [l] final du pronom *il*, qui est systématique en français des Métis. Partout, on écrira alors simplement «i». Nous utilisons également le trait d'union dans certaines expressions qui sont plus ou moins fossilisées en français des Métis: par exemple, «quand-que» pour *quand*, «toujours-ben» pour *toujours est-il*, «les-celles» pour *celles*, «de-d'là» pour *de là*, etc. Nous expliquons à la section 4.1 l'emploi du trait d'union dans une forme comme «i l-ont décidé» ou «i l-ont eu».

2.0 Les troub'

Voici la transcription du texte oral qui sera analysé dans les sections subséquentes. Il s'agit d'une version personnelle des événements historiques qui s'étaient déroulés à la Rivière-Rouge en 1870 et à Batoche en 1885. Pour avoir une meilleure idée de la qualité phonétique du texte, on pourra lire la section 3.0 avant de lire le texte lui-même. Nous numérotions chaque ligne afin de pouvoir plus aisément faire référence à certains éléments du texte dans la discussion qui suit.

Les troub'

- 1 Ben, j' pourras dire que, à propos de quoi-c'est qui s'a passé en
- 2 dix-huit cent soixante-et-dix au Manitoba, que c'était que les
- 3 Métis voulaient avoir leu's droits d'terrain et ça a d'l'air que,
- 4 comme j'les as compris – d'après quoi-ce qu'i nous ont dit
- 5 quand-qu'on l'était jeunes – que le gouvernement voulait pas

- 6 accepter, pis i sont rendus assez forts qu'i l-ontvaient formé un
 7 gouvernement provisoire, qu'ça l'appelaient. Toujours-ben qu'ça
 8 a reviré qu'i l-ont eu du troup'.
- 9 Le gouvernement avait envoyé des arpenteurs, pis toujours-ben,
 10 ça voulaient pas les accepter. Y en avait parmi ceuses-là qui
 11 s'ontaient ben malcommodes. Y avait un nommé Scott qu'i nous
 12 disent que... i voulait s'rend' maît'; i voulait s'moquer des Métis.
 13 I voulait dire que... après qu'i l'ontvaient pris prisonnier... pis i
 14 avait pas peur qu'i arrivera rien parce qu'i s'ontaient trop lâches.
 15 Ça-fait toujours-ben qu'i les avait fait assez d' troup' pis qu'i
 16 s'moquait assez d'eux-aut' qu'i l-ont décidé d'avoir une cour. Ça
 17 a d'l'air qu'i l-ont décidé qu'i sera fusillé.
- 18 Toujours-ben qu'i ont voulu blâmer Riel pour ça. Pour moi,
 19 j'diras que Louis Riel était pas le seul à blâmer, parc'qu'i 'tait en
 20 tête du gouvernement provisoire, comme-que j'comprends, mais
 21 c'est les aut' qu'ont décidé de l'fusiller... Y'n avait plusieurs là-
 22 d'dans. J'connais pas toutes les-elles qu'y avait là-d'dans mais
 23 j'en connais henne qu'était là... son nom: Ambroise Lépine, parc'
 24 que j'sus un descendant d'Lépine. Ça-fait... en temps d'guerre,
 25 on dirait que si-qu'i arrive du troup', c'est ça qui arrive. Y en a
 26 qui s'font fusiller! Parc'qu'après ça, i ont pendu Riel, pis j'pense
 27 que... i ontvaient fait ben des histoires à propos de Scott. Pis là
 28 après ça, ça pendent Riel! J'pense que c'était pire de pend' Riel,
 29 parc'que, lui... pour moi... i a toujours essayé vraiment de
 30 s'arranger sans avoir du genre de *bloodshed*, comme-qu'i disent.
 31 Ça-fait, j'penserai qu'Louis Riel était pas si coupab' que ça!
- 32 Toujours-ben qu'ça a mal reviré. I a faullu que Riel pis Ambroise
 33 Lépine qu'i s'sauvent du Manitoba parc'qu'i l-auront été mis en
 34 prison. Pis même, j'pense qu'i l-ontvaient même décidé de pend'
 35 Ambroise Lépine. Mais i avait parti lui aussi; pis quand-qu'i l-a
 36 revenu, ben i l'ont passé un procès, comme-que j'comprends. Pis
 37 là, toujours-ben qu'i l-ont décidé de l'lâcher, de l'donner sa
 38 liberté mais qu'i avait perdu ses droits. I avait pas d'terrain, i
 39 avait perdu ses droits d'vote, pis tout ça. Ça-fait qu'i s'avait en-
 40 allé dans la Saskatchewan... à Forget, Saskatchewan. C'est là qu'i
 41 a élevé sa famille.
- 42 Ça, c'était à propos du troup' de Saint-Boniface... de Winnipeg.
 43 Et après ça, ça s'a calmé... Pis j'diras que de-d'là, mes parents ont
 44 *mové* de Winnipeg à Batoche; en quatre-vingt-deux, comme-que
 45 j'comprends.
- 46 Ça-fait là, après ça... ben, le troup' de Batoche a venu. Et là
 47 encore, les Métis de Batoche, Saint-Laurent, Saint-Louis,
 48 voulaient essayer avoir du terrain... pour avoir du terrain... pour
 49 avoir leu' place à résider. Pis là, le gouvernement les écoutait
 50 pas. Ça-fait qu'i ont fait demander Louis Riel. Si j'as ben
 51 compris, y avait quat' qui l-ont été l'voir, pis i l-ont décidé de
 52 venir prend' leu' part à Batoche. Toujours-ben que quand i l-a

53 arrivé par'cité, i l-ont eu une assemblée. Pis là, ben... i ont décidé
 54 qu'ça faillait qu'ça fassent que'que chose par'que ça voulaient
 55 avoir du terrain pour rester. Pis là, le gouvernement fédéral,
 56 dans l'temps de John A. Macdonald, qui était l'gouvernement
 57 conservateur, i les a pas acceptés. I s'occupait pas d'eux-aut'. Ça-
 58 fait ça l-a reviré à la fin qu'i l-ont eu du troub'. La rébellion a
 59 arrivé pis y a eu des gens qui s'sont fait tuer à propos de-d'ça...

3.0 Quelques remarques d'ordre phonétique

L'inventaire phonologique du français des Métis est dans son ensemble identique à celui du français de référence mais certaines réalisations phonétiques sont plutôt typiques du français canadien vernaculaire. Par exemple, les groupes consonantiques sont invariablement simplifiés en fin de mot: on prononce *trouble* [trub], *maître* [mɛ:t], *coupable* [kupab], etc. Les groupes consonantiques constitués d'une occlusive voisée suivie d'une liquide en position finale, comme [br], [bl], [dr], [gl], etc., et précédés d'une voyelle nasale se simplifient à la seule consonne occlusive et celle-ci s'assimile à la nasale: «rendre» (ligne 12) se prononce [rân] et «pendre» (ligne 34) se prononcent [pân].

Tout comme en français canadien vernaculaire, *oi* (ou *oy*) se prononce [wə] ou [wɛ] ou dans des mots comme «moi» (lignes 18, 29), «quoi» (lignes 1, 4), «droits» (ligne 3), «provisoire» (lignes 7, 20), «avoir» (lignes 16, 55), etc. Un [v] devant [wə] s'efface: le verbe «avoir» se dit donc [awər].

Un des aspects phonétiques que le français des Métis partage avec certains parlers québécois (la région de la Beauce, le Bas-du-fleuve et ailleurs) est le fait que les voyelles ne sont pas toujours allongées devant les consonnes dites «allongeantes» ([ʒ], [v], [vr], [z] et [r]): le [ɪ] de *chemise* sera tout aussi bref que celui de *lisse*. Par contre, même dans ces régions, les voyelles sont toujours allongées devant [r] alors qu'en français des Métis, elles ne le sont pas nécessairement. Le [ɪ] de «dire» (ligne 1) rime donc avec le [ɪ] de «dix» (ligne 2).

Comme dans les parlers français à l'ouest de la rivière des Outaouais, on prononce toujours [r] (une vibrante apico-alvéolaire) plutôt que [ʀ] (une vibrante uvulaire) ou [ʁ] (une fricative uvulaire) typique du Québec contemporain.

En français vernaculaire, les pronoms personnels de la troisième personne (*il, ils*) se réalisent sans la consonne, quel que soit le son initial de la forme qui suit, et le français des Métis ne fait pas exception à la règle (lignes 4, 6, 8, etc.). Le texte ne contient aucun pronom personnel féminin, et nous ne pouvons donc pas prédire quelle forme le locuteur aurait utilisée, mais nous savons qu'en français des Métis *elle* se prononce le plus souvent sans la consonne, donc [ɛ], lorsque le mot qui suit commence par une consonne, et chez certains locuteurs la voyelle s'ouvre en [a] («a' veut», «a' prend», «alle a», etc.), exactement comme en français canadien vernaculaire. Mais il faut souligner que de nombreux locuteurs métis ne font que très rarement la distinction de genre à la troisième personne, et les pronoms féminins sont le plus souvent remplacés par le pronom masculin «i» ou le pronom «ça» (voir ci-dessous).

Certaines réalisations phonétiques sont uniques au français des Métis et font que ce parler se distingue des autres parlers franco-canadiens. Comme nous l'avons déjà dit, les voyelles moyennes fermées ([ø], [o], et plus rarement [ɔ]) ont tendance à être fermées et prononcées respectivement comme [i], [u] et [y]. Cependant cette fermeture est très variable inter- et même intra-locuteur. Par exemple à la ligne 1 du texte, le locuteur prononce le é de «passé» en [i] mais, à la ligne 6, il prononce la dernière voyelle de «accepter» et «formé» avec un [ø]. La fermeture de /o/ en [u] est encore plus variable: le locuteur prononce [səsuv] pour «se sauvent» (ligne 33) et [fulɛ] pour «faulait» (ligne 54; *fallait* en français standard – voir 4.2) mais il prononce «propos» (ligne 1), «au» (ligne 2), «trop» (ligne 14), etc. avec un [o]. Chez certains Métis, mais pas chez le locuteur de notre texte, et uniquement sur certains mots, ce sont les /u/ qui s'ouvrent en [o]: «nous» se prononce alors [no], «voulait» se prononce [volɛ], etc. Pour le moment, nous ne savons pas quels facteurs déterminent la réalisation fermée ou ouverte de ces voyelles, et il est possible que ce soit un cas de variation inhérente, et donc indépendante de tout contexte linguistique.

Presque partout au Canada (mais pas en Acadie), la réalisation des consonnes /t/ et /d/ devant les voyelles [i], [y], et les semi-voyelles correspondantes ([j] et [ɥ]) est

[t^s] et [d^z], mais en français des Métis, c'est plutôt [t^ʃ] et [d^ʒ]: «petit» se prononce [pt^ʃi], «dix» (ligne 2) se prononce [d^ʒis]; le terme que les Métis utilisent le plus souvent pour parler d'eux-mêmes est *mitchif* (< *métif*). Cette réalisation palatale n'est pas systématique, du moins pas chez notre locuteur. Les seuls exemples de cette prononciation sont à la ligne 1 où on entend [d^ʒir] pour «dire» et, à la ligne 59, où on entend [t^ʃyø] pour «tuer», mais [di] à la ligne 4 pour «dit», à la ligne 6 [rādy] pour «rendus», à la ligne 8 [dy] pour «du», etc.

Les voyelles longues n'ont pas tendance à se prononcer en diphtongues comme dans la plupart des parlers français issus du québécois. Par exemple, la voyelle de «air» (ligne 3) se prononce [ɛr] et non pas *[a^əɛ] comme en québécois vernaculaire; la voyelle de «lâche» (ligne 14) ou de «blâmer» (ligne 18) se prononce [ɑ:] et non *[ɑ^u].

La voyelle [y] peut se réaliser en [i], surtout si elle se trouve dans un mot qui contient également un [i]: «fusiller» (ligne 21) est prononcé [fiziʃe].

On aura remarqué qu'à la ligne 23, le pronom indéfini *une* se prononce avec un soi-disant «h aspiré» ([fiɛn]) et que nous avons écrit «henne». Cette prononciation est très ancienne et connue ailleurs au Canada. On aura également la réalisation d'un h aspiré sur certains mots comme *hache*, *haut* et *honte*.

4.0 Commentaires sur la morphologie

À la lecture du texte, on aura sûrement reconnu de nombreuses formes grammaticales différentes de celles auxquelles on pourrait s'attendre en français standard. Un certain nombre de celles-ci sont connues en français vernaculaire. Ainsi, la forme du déterminant possessif *leur(s)* est «leu» (lignes 3, 49, 52) et est typique du français vernaculaire du Canada. La forme du verbe *être* à la première personne du singulier est régulièrement «j'sus» (prononcé [ʃsy] ou [ʃy]). Mais au delà de ces ressemblances avec les autres parlers canadiens, il existe plusieurs formes en français des Métis qui le distinguent de manière manifeste, et nous nous y attarderons dans les sections qui suivent.

4.1 L'agglutination de [1]

Assez souvent une forme verbale à initiale vocalique se voit ajouter un [1] prothétique, par exemple «l-était» (ligne 5), «l-ontvaient formé» (ligne 6), «l-ont eu» (ligne 8), «l-ont décidé» (ligne 17), etc. Ce phénomène est également bien connu dans les divers parlers nord-américains, mais il semblerait que certains détails sont uniques au français des Métis. Disons premièrement que l'ajout de ce [1] n'est pas entièrement catégorique puisqu'il y a de nombreux verbes à initiale vocalique qui ne le prennent pas: «ça a reviré» (lignes 7-8), «i avait pas peur» (lignes 13-14), «i ont voulu blâmer» (ligne 18), «i ontvaient fait» (ligne 27), etc. Aucune analyse de variation n'a encore été effectuée sur ce phénomène, et les sources de celle-ci demeurent donc inexpliquées. Par contre, la prothèse du [1] ne se fait pas entièrement au hasard. Nous avons calculé tous les sites potentiels d'ajout du [1] dans le texte, c'est-à-dire tous les endroits où il y a une forme verbale quelconque (verbe, auxiliaire, infinitif, participe) à initiale vocalique. Il y a un total de quatre-vingt-dix sites potentiels. De ceux-ci, il y a trois cas où il s'agit vraisemblablement du pronom complément d'objet *le* et non pas d'une simple consonne sans valeur sémantique ou grammaticale: «ça l'appelaient» (ligne 7), «i l'ontvaient pris prisonnier» (ligne 13) et «i l'ont passé un procès» (ligne 36). Dans ce dernier cas, le pronom *le* remplace le complément d'objet indirect *lui* auquel on s'attendrait (voir section 4.3). Des quatre-vingt-sept formes verbales qui restent, seulement quinze ont un [1] agglutiné, ce qui représente environ 17 % des cas. Par contre des quinze formes avec [1], quatorze représentent une forme quelconque de l'auxiliaire *avoir* («l-ont», «l-ontvaient», «l-aurent», «l-a», etc.); il y a une seule agglutination de [1] avec *être* comme verbe copule (ligne 5), puisque, comme nous le verrons, l'auxiliaire *être* n'existe pas en français des Métis. Toujours par rapport aux quinze formes ayant un [1] agglutiné, douze d'entre elles ont comme sujet un pronom de la troisième personne *il(s)*; une a comme sujet le pronom *ça*, une a comme sujet le pronom *on* et une, le pronom relatif *qui*. En d'autres termes, les quinze formes sont toutes à la troisième personne. Des soixante-douze formes qui n'ont pas de [1] prothétique, on trouve des infinitifs ou des participes, des verbes réfléchis précédés d'un pronom clitique,

l'expression (*il*) *y avait* / (*il*) *y en avait*, des verbes ayant un pronom clitique objet qui précède ou ayant comme sujet un substantif (dont deux fois *Riel*) et trois suivent immédiatement un pronom relatif sujet.

Dans une recherche antérieure (Papen, 1998), nous avons suggéré que l'agglutination du [1] est limitée aux verbes *avoir* et *être*, si le sujet était un substantif. Par contre, si le sujet est le pronom *ça*, l'agglutination du [1] peut se faire sur n'importe quel verbe à initiale vocalique. Rien dans le texte ne va à l'encontre de ce principe. L'agglutination ne se fait jamais sur une forme infinitive ou participiale ni si le verbe est précédé d'un pronom clitique objet ou réfléchi.

Pour résumer, l'agglutination du [1] en français des Métis est favorisée si, d'une part, le sujet est un pronom de troisième personne (*il* / *ils*, *on* ou *ça*) et si, d'autre part, le verbe est une forme d'*avoir* (comme verbe entier ou comme auxiliaire) ou d'*être*. Nous disons que ce [1] est agglutiné au verbe parce qu'il peut s'ajouter à un verbe à initiale vocalique même si le mot qui précède se termine par une consonne. Toutes les occurrences du [1] agglutiné dans le texte sont précédées d'un mot qui se termine par une voyelle, mais nous avons relevé ailleurs des séquences comme «mon père l-a arrivé», «l'église l-a été bâtie», «d'aut' l-ont parti», ce qui montre que l'agglutination peut se faire même dans un contexte consonantique. Nous avons même relevé des séquences où le sujet avait été omis entièrement mais où le [1] était néanmoins maintenu: «I l-ont été à la chasse»; «l-ont mis leu' tente dans le bois». Il est évident que, dans un tel cas, il est impossible de considérer le [1] comme une consonne de «liaison», et c'est pourquoi nous utilisons orthographiquement un trait d'union pour indiquer que ce [1] est soudé au verbe.

4.2 La régularisation des verbes

Le second aspect de cette variété de français qui frappe le plus est la régularisation de certaines formes verbales et la réduction des auxiliaires au seul verbe *avoir*, si on exclut l'emploi du verbe *être* dans les constructions passives (ligne 17). En effet, comme dans d'autres parlers vernaculaires en Amérique du Nord, le cadien de la Louisiane notamment (Papen et Rottet, 1997), tous les verbes ont tendance à être

conjugués aux temps composés uniquement avec l'auxiliaire *avoir*, même pour les verbes réfléchis comme «s'avait en-allé» (lignes 39-40); ceci explique des formes comme «s'a passé» (ligne 1), «avait parti» (ligne 35), «a venu» (ligne 46), «l-a arrivé» (lignes 52-53), etc. L'auxiliaire *être* n'a pas totalement disparu de ce parler puisqu'à la toute dernière ligne du texte, nous avons «des gens qui s'sont fait tuer»... mais cela semble effectivement être une exception. Non seulement l'auxiliaire est-il réduit à *avoir*, les thèmes de ce verbe sont également régularisés. Par exemple, la première personne du singulier au présent est «j'as» plutôt que j'ai. Étant donné que la forme de la deuxième personne pluriel est rarement employée et que la première personne pluriel (*nous* verbe + -ons) est systématiquement remplacée par *on*, le présent du verbe *avoir* n'a que deux formes orales: [a] «a(s)» et [ō] «ont». Le présent du verbe *être* se réduit à trois formes phonétiques: «j'(s)us» [sy] / [ʃy], «t'es'» i (l-)est / on (l-)est / ça (l-)est» [(l)e] et «i sont» [sō]. Les désinences du futur sont également régularisées puisque celle de la première personne est systématiquement «a(s)», comme aux lignes 1 et 19 (voir 4.3 pour le remplacement du conditionnel par une forme de futur).

Le thème de certains verbes irréguliers est souvent régularisé: on trouve «il a faullu» (ligne 32), prononcé [fuly]; «ça faullait», prononcé [fulɛ] (ligne 54) au lieu de *il fallait*, à partir de la forme *il faut*.

Mais les formes qui frappent le plus sont les formes de l'imparfait du verbe *avoir* (verbe ou auxiliaire) «ontvaient» (lignes 6, 13, 27, etc.) et du verbe *être* «sontaient» (lignes 11, 14) au lieu de *avaient* et *étaient*. Dans les deux cas, on prend simplement la forme de la troisième personne pluriel du présent à laquelle on ajoute la consonne finale du thème régulier de l'imparfait ([v] pour *avoir* et [t] pour *être*) ainsi que la désinence appropriée (-aient). La forme «sontaient» est bien connue en français vernaculaire du Québec mais elle y est surtout typique du parler enfantin et sévèrement corrigée par l'école et par les parents, ou encore utilisée par des locuteurs n'ayant reçu que peu d'éducation formelle; elle est également connue en français vernaculaire de l'Ontario et dans les parlers de l'Ouest canadien. Par contre, la forme «ontvaient»

semble être absente dans ces parlers. En français des Métis, ce sont *avaient* ou *étaient* qui sont inconnus de la plupart des locuteurs. Ces deux formes régularisées sont également utilisées en cadien de la Louisiane ainsi que dans les parlers français du Missouri, maintenant disparus. Dans ce parler, il existait aussi la forme [fōsɛ] pour *faisaient* (Thogmartin, 1979). En français des Métis, la forme est plutôt [fōzɛ]³. Nous avons également relevé des thèmes régularisés à l'imparfait sur d'autres verbes comme «coudait» (< *coudre*), «prenait» (< *prendre*), etc. Ces exemples montrent que ce n'est pas toujours la consonne finale du thème de la troisième personne pluriel au présent qui est utilisée à l'imparfait: ici ce serait vraisemblablement la consonne finale du thème à l'infinitif. Il existe donc des stratégies variées pour former le thème de ces imparfaits «régularisés».

Nous avons déjà souligné la forme «s'avait en-allé» (lignes 39-40). Plusieurs verbes pronominaux de ce genre sont ré-analysés en français des Métis, où le pronom *en* est soudé au verbe, ce qui explique pourquoi il précède le verbe plutôt que l'auxiliaire. D'autres formes semblables que nous avons relevées ailleurs sont «en-(re)venir», «en-souvenir» et «même y-aller».

4.3 Les temps verbaux

En général, les temps verbaux sont utilisés comme en français standard, sauf que le conditionnel est assez régulièrement remplacé par le futur (lignes 1, 14, 19, 31, 33) mais pas de manière catégorique (voir ligne 25). Même si le texte ne fournit pas d'exemples pertinents, nous savons que le subjonctif est souvent remplacé par l'indicatif, («i faut que je pars», «i faut qu'i va», etc.) ou alors la forme du subjonctif n'est pas celle du français standard («i faut que je save» au lieu de *il faut que je sache*). Mais encore une fois, ceci est un phénomène variable puisque certaines formes du subjonctif sont conformes au français standard (ligne 54).

Aussi, la concordance des temps peut être différente de celle à laquelle on s'attend en français standard: le plus-que-parfait est remplacé par un passé composé – «sont rendus» (ligne 6) au lieu de *étaient rendus* –, et un passé composé est remplacé par un plus-que-parfait (ligne 27).

4.4 L'emploi des pronoms

Nous avons déjà affirmé que la forme *nous* est systématiquement remplacée par *on*, comme dans tous les autres parlers nord-américains; la forme emphatique est *nous aut'*. Les formes emphatiques des autres pronoms sont régulières: *vous aut'*, *eux-aut'*. Nous avons également discuté de la forme que prennent les pronoms de la troisième personne. Ajoutons que devant l'expression *il y (en) avoir*, le pronom *il* s'efface entièrement (lignes 11, 22, 25, etc.). La forme de l'expression verbale *il y en avoir* est très variable: des fois, les deux adverbes pronominaux sont présents (lignes 10, 25), des fois la voyelle nasale de *en* est effacée (ligne 21), des fois c'est toute la forme qui est effacée (ligne 51).

Au Québec, dans certains contextes, le pronom de la troisième personne peut être remplacé par le pronom *ça*. C'est également vrai pour le français des Métis. Nous avons compté vingt-neuf occurrences de *ça* dans le texte. De ceux-ci, neuf n'ont pas la fonction sujet (ils sont complément de préposition aux lignes 18, 26, 31, 59; attribut à la ligne 25 ou démonstratif à la ligne 46). Des vingt autres occurrences, quatorze sont des emplois strictement impersonnels – dont sept fois dans l'expression «ça-fait (que)» – tel qu'on l'aurait en français standard et une occurrence où on s'attendrait plutôt à un *il* impersonnel («ça faillait» au lieu de *il fallait*). Les quatre autres formes renvoient toutes à un référent pluriel: «ça voulaient pas» (ligne 10), «ça pendent» (ligne 28), «ça fassent» (ligne 54), et «ça voulaient» (ligne 54), là où on aurait *ils* en français de référence. Il y a une occurrence qui en français de référence serait plutôt un *on* «impersonnel»: «ça l'appelaient» (ligne 7).

Les divers contextes où *ça* est utilisé semblent permettre une interprétation d'un sens «indéfini»; par exemple, *ça* dans «ça voulaient pas les accepter» (ligne 10) et «ça pendent Riel» (ligne 28) renvoient à un antécédent vaguement indéfini; c'est également le cas de «ça fassent» et «ça voulaient» (ligne 54) où le pronom semble renvoyer aux Métis présents à l'assemblée de Batoche.

Lorsque *ça* a un antécédent pluriel, le verbe s'accorde avec cet antécédent plutôt qu'avec le pronom lui-même: «ça

pendent» (ligne 28) (plutôt que **ça pend*). Malheureusement, c'est la seule forme du texte qui démontre clairement l'accord sémantique au pluriel puisque, dans tous les autres cas, la forme orale de la désinence verbale est ambiguë («ça l'appelaient / ça l'appelaient», «ça voulait / ça voulaient», etc.).

Même si le texte n'en fournit pas d'exemples, le pronom *ça* peut également être utilisé comme pronom de reprise comme dans «Les gens de Winnipeg, quand ça viennent ici...»; «les Américains, ça prennent leu's affaires...», et, dans tous ces cas, le verbe s'accorde avec le substantif plutôt qu'avec le pronom. Ces exemples de pronom de reprise montrent que, même si *ça* peut reprendre un substantif grammaticalement «défini», il demeure que ces substantifs renvoient sémantiquement à une collectivité, donc vaguement «indéfinie». Par contre, d'autres occurrences relevées, comme «ivoù ça restaient, eux-aut'?»; «deux gars, ça l-arrivent...», démontrent que le pronom peut avoir un antécédent bien défini. Il est assez rare que *ça* reprenne un substantif singulier, à moins bien sûr que celui-ci n'ait un sens indéfini comme *le monde*, et souvent les verbes de cette tournure se mettent au pluriel: «le monde, ça veulent pas». Par contre, il se peut que l'emploi de *ça* ait une interprétation sémantique différente selon qu'il agit comme pronom de reprise ou non. Pour le moment, les données dont nous disposons ne nous permettent pas de décrire davantage cet emploi.

Malheureusement, le texte ne contient qu'un seul exemple de pronom de reprise (lignes 56-57) et puisqu'il y a deux incises qui séparent le sujet nominal («le gouvernement fédéral») du verbe («a pas accepté»), il est assez normal qu'il y ait un pronom de reprise («i»). Cette reprise pronominale d'un sujet nominal, ou même pronominal dans le cas des tournures emphatiques (*moi, je; nous-aut' on*, etc.), est généralisée dans tous les parlers vernaculaires d'Amérique, mais elle semble moins utilisée en français des Métis qu'ailleurs. Aussi, en français cadien de la Louisiane, on utilise *ça* comme pronom de reprise même après des pronoms personnels de deuxième ou de troisième personne: *vous-autres, ça donnent bien...; elle, ça dit la bonne aventure* (Chaudenson et al., 1993, p. 85). Cet emploi de *ça* comme pronom de reprise de pronoms personnels en français des Métis ne semble pas possible, et *ça* est limité à la reprise de sujets substantifs.

Les pronoms compléments d'objet indirect sont systématiquement remplacés par une forme pronominale directe: «i les avait fait assez d'troub'» (ligne 15), «i l'ont passé un procès» (ligne 36), «de l'donner sa liberté» (lignes 37-38).

Les démonstratifs utilisés dans le texte sont différents de ceux du français standard: «ceuses-là» (ligne 10) et «les-celles» (ligne 22); l'autre forme du démonstratif en français des Métis, mais dont on n'a aucun exemple dans le texte, est le pronom singulier «çu-là». Ces formes sont connues dans les autres parlers vernaculaires nord-américains. À noter que les deux premières formes, mêmes si elles semblent être au féminin, renvoient néanmoins à des antécédents masculins. C'est un phénomène relativement commun en français des Métis.

Le texte fournit deux exemples du démonstratif comme complément immédiatement suivi d'une relative (sujet ou complément d'objet): aux lignes 1 et 4, nous avons «à propos de quoi-c'est qui s'a passé» et «d'après quoi-ce qu'i' nous ont dit». Dans les deux cas, en français standard on aurait eu *ce qui* ou *ce que*. Ces formes sont connues en français vernaculaire et sont également utilisées dans les interrogatives directes et indirectes (*quoi-c'est qui se passe?*; *quoi-ce (que) t'as dit?*, *j'sais pas quoi-c'est qu' t'as dit*); *quoi* est souvent réduit à *quò*.

4.5 L'emploi des prépositions et des conjonctions

Les prépositions utilisées dans le texte ne diffèrent pas de celles du français standard sauf pour les formes redupliquées «de-d'(là)» (ligne 43), et «à propos-de-d'(ça)» (ligne 59), connues dans la plupart des parlers nord-américains (on ne prononce jamais le second *e* caduc). Quant aux conjonctions, le français des Métis utilise ce qu'on pourrait appeler des formes «complexes» puisqu'on leur ajoute un *que*: «quand-que» (lignes 5 et 35), «comme-que» (lignes 20, 30, 35 et 44), «si-que» (ligne 25), etc. Là aussi, il y a variabilité puisqu'on a également les conjonctions «simples» «quand» (ligne 52) et «comme» (ligne 4).

4.6 Les emprunts

Dans le texte, nous avons seulement deux emprunts directs à l'anglais: le verbe «ont mové» (prononcé [muvi]) de l'anglais *move* (déménager) (ligne 44) et le substantif «bloodshed» (effusion de sang) (ligne 30). Tout comme les

autres francophones de l'Ouest canadien, les Métis subissent l'énorme pression de l'anglais et font énormément d'emprunts. Puisqu'ils sont bilingues, peu de ces formes empruntées sont phonétiquement assimilées au français et elles sont donc prononcées comme en anglais. Il existe néanmoins un certain nombre d'emprunts plus anciens (certains d'entre eux venant tout probablement du Bas-Canada puisqu'ils y sont également connus) qui montrent une plus grande adaptation à la phonologie du français. Ainsi, en français des Métis, on distingue [tʃɪm] (< *team*) (attelage de chevaux) et [ti:m] (< *team*) (équipe). D'autres emprunts adaptés sont «fleur» (< *flour*) (farine), «bâdrer» (< *bother*) (embêter), etc.

Il est intéressant de souligner que la forme «bloodshed» est ce que Shana Poplack (1980) appelle un emprunt «balisé», dans ce sens que le locuteur se sent obligé de marquer l'emprunt par un commentaire métalinguistique («comme-qu'i disent»). Il faut noter également que même si le verbe «move» est emprunté à l'anglais, il est prononcé selon la phonétique métisse (la voyelle fermée n'est pas diphtonguée) et il est parfaitement intégré à la morphologie verbale du français puisqu'il prend l'auxiliaire *avoir* et la terminaison participiale des verbes du premier groupe (-é). Encore une fois, c'est typique de tous les parlers francophones en situation minoritaire au Canada.

Le texte contient aussi de nombreux calques lexicaux de l'anglais: «droit de terrain» (< *land rights*) (ligne 3), «ça a reviré» (< *it turned out*) (lignes 7-8, 32, 58), «résider» (< *reside*) (ligne 49), «rester» (< *remain*) (ligne 55), «en tête du gouvernement» (< *at the head of the government*) (lignes 19-20), ainsi que des calques structuraux, comme à la ligne 17 «i l-ont décidé qu'i sera fusillé», où l'emploi du passif est plus typique de l'anglais que du français (< *they decided he would be shot*). Là encore, ce type de calque est tout à fait semblable à ce que feraient de nombreux locuteurs francophones bilingues.

5.0 Commentaires sur la syntaxe

Comme nous l'avons souligné dès le début, il est nécessaire de distinguer la syntaxe d'un texte oral de celle d'un texte écrit qui, lui, peut être planifié, repris et modifié ou

corrigé. La nature spontanée de la plupart des textes oraux – si nous excluons ici les discours lus à voix haute ou les textes mémorisés – a comme conséquence que les règles syntaxiques consignées dans les grammaires de référence ne s'appliquent pas toujours. Ceci explique sans doute le caractère quelque peu décousu du texte métis, à tel point qu'il est des fois difficile à suivre; cela explique également l'emploi abondant, même superflu, du complémenteur *que*⁴. La première phrase du texte, fort longue (six lignes), est d'une grande complexité: la proposition principale «j' pourras dire...» est suivie de deux propositions subordonnées enchâssées l'une dans l'autre (...«[que c'était [que les Métis voulaient avoir...]]») et d'une incise («à propos de quoi-c'est qui s'a passé...»). La proposition principale est ensuite conjointe à deux autres propositions: «et ça a d'l'air...» et «pis i sont rendus assez forts», chacune d'elle ayant une proposition subordonnée («que le gouvernement voulait pas...» et «qu'i l-onvaient formé un gouvernement») ainsi qu'une incise, qui peut elle-même être fort complexe («d'après quoi [ce qu'i nous on dit [quand qu'on l-était jeunes]]»). C'est typique d'une bonne proportion des phrases du texte, et c'est peut-être assez typique de toute narration orale non planifiée.

5.1 Les subordonnées

Une analyse des complémenteurs dans le texte nous montre que leur emploi n'est pas très différent de celui préconisé dans les grammaires de référence, si on fait abstraction de l'emploi abusif de *que* (trente occurrences sur cinquante-neuf lignes de texte!). Il arrive par exemple que ce complémenteur soit utilisé de façon redondante (lignes 32-33) où on lit «i a faullu *que* Louis Riel pis Ambroise Lépine *qu'i* s'sauvent». Ceci est assez fréquent dans des énoncés d'une certaine longueur en français des Métis. Dans un premier article (Papen, 1984, p. 132), nous avons donné l'exemple suivant: «Y a ben des histoires *que* j'aurais appris *que* si j'avais connu *que* j'aurais vécu si longtemps *que* ça».

Quant à l'emploi de *à / de*, le seul écart serait à la ligne 48 où le locuteur omet *de* avec *essayer* («essayer avoir du terrain»), mais il se reprend immédiatement et ajoute «pour avoir du terrain». Tous les autres verbes qui exigent *de* lorsqu'ils ont un infinitif comme complément d'objet

respectent la règle: lignes 16, 21, 34, etc. pour *décider* + *de* + infinitif, lignes 29-30 pour *essayer* + *de* + infinitif.

5.2 Les relatives

Les propositions relatives sont également conformes aux règles du français: *qui* est régulièrement utilisé lorsqu'il est sujet de la proposition et *qu(e)* lorsqu'il complémente d'objet (la seule occurrence étant aux lignes 6-7). Contrairement à l'emploi usuel, la voyelle du pronom *qui* peut s'effacer devant un mot à initiale vocalique (lignes 21 et 23). Par contre, dans d'autres textes que nous avons analysés (Papen, 1984), il existe des relatives qui prennent plutôt la forme d'une subordonnée, par exemple *c'est un de ma fille qu'elle est au BC; c'était Maman avec ses poules qu'elle donne à manger*.

5.3 La construction «possessive»

Notre texte n'offre aucun exemple d'un des aspects syntaxiques spécifiques au français des Métis, le contexte spécifique de la narration ne s'y prêtant probablement pas. Nous voulons néanmoins en discuter brièvement. Il s'agit de la construction possessive (ou «génitive»). En français, la possession ou le génitif est exprimé soit par un déterminant possessif (*mon père*) soit par l'ordre syntaxique «entité possédée» + *de* / *à* + «entité qui possède», par exemple *l'auto de / à Paul, le père de / à Paul*, etc. En français des Métis, on fait premièrement une distinction entre la possession dite «aliénable» et la possession dite «inaliénable». Cette dernière implique la possession de choses considérées comme étant inséparables de l'entité qui «possède» ou qui lui sont intimement liées, par exemple les parties du corps, les termes de parenté (*père, mère, frère, sœur*, etc.) et certains animaux ou objets domestiques (*cheval, chien, pipe, fusil*, etc.). Ceux-ci doivent toujours prendre un déterminant possessif. On ne peut donc pas parler *du frère d'un tel* ou *de la vache d'un tel*, mais plutôt *son frère* ou *sa vache*. Par contre, lorsqu'il s'agit d'objets aliénables, on peut y faire référence en utilisant les déterminants définis ou indéfinis (*la terre, une étable*, etc.). Lorsqu'il s'agit de possession inaliénable, l'ordre le plus fréquemment utilisé est «entité qui possède» + déterminant possessif + «entité possédée» comme dans *Baptiste son frère* (le frère de / à Baptiste), *mon frère son chien* (le chien de mon frère), etc. Cette construction est un calque de celle qui

prévaut dans toutes les langues algonquiennes telles le sauteux et le cri, langues avec lesquelles les Métis ont toujours été en contact intime.

5.4 La négation

Vu la nature orale du texte, la négation suit la règle qui veut qu'à l'oral et dans les registres familiers, la particule négative *ne* soit (presque) toujours éliminée. Sur les dix occurrences de verbes à la forme négative, aucune n'est précédée de *ne*. Même si le texte n'en fournit pas d'exemples, nous pouvons affirmer que les pronoms indéfinis comme *personne* ou *rien* ne prennent pas non plus de particule négative (*personne est arrivé; i a vu personne; j'veux rien*).

6.0 L'analyse du discours

L'oralité du texte explique en partie pourquoi le locuteur peut faire des coq-à-l'âne qui ont pour résultat qu'il est des fois difficile à suivre. Par exemple, lorsqu'il s'agit du procès que les Métis avaient fait à Scott et où ils avaient décidé de le fusiller (lignes 15-17), le narrateur passe subitement au blâme jeté sur Riel pour cet acte et au fait qu'il n'aurait pas dû être le seul à être blâmé (lignes 18-21); il passe ensuite au fait qu'un de ses aïeux (Lépine) faisait partie du jury (lignes 21-24) pour ensuite conclure de manière générale qu'en temps de guerre, il peut y avoir du «troub'» et que certaines personnes peuvent se faire fusiller (lignes 24-26) pour revenir au fait que Riel ait été pendu (lignes 26-28)... et ainsi de suite.

Nous nous limiterons ici à un ou deux aspects plus formels du texte, l'emploi des connecteurs, c'est-à-dire les mots-charnières qui assurent les liens logiques ou discursifs entre les énoncés du texte, et les commentaires métadiscursifs.

6.1 Les connecteurs discursifs

Étant donné la nature expressément chronologique du récit, les connecteurs sont de deux sortes: il y a premièrement les connecteurs qui assurent simplement la suite temporelle des événements, par exemple «*puis*» (< *puis*) (lignes 6, 27, 34, 43, 51, etc.) auquel on peut ajouter «*là*» (lignes 49, 53, 55) ou «*après ça*» (ligne 28), et plus rarement «*et*», toujours accompagné de «*après ça*» (ligne 43) ou «*là encore*» (lignes 46-47). Les autres connecteurs situent également une séquence

chronologique des faits mais en plus ils résument en quelque sorte les événements qui précèdent; c'est le cas de «ça-fait (que / là)» (lignes 24, 31, 39, 50, etc.) et de «toujours-ben (que)» (lignes 18, 32, 52), ce dernier étant utilisé tant en début d'énoncé qu'à l'intérieur d'énoncé (ligne 9) après un «pis». Ces deux connecteurs peuvent même se cumuler (ligne 15), et on peut y ajouter un connecteur temporel comme «après ça» (ligne 46). «Toujours-ben» serait l'équivalent de *toujours est-il (que)* en français de référence et en tant que tel, «sert à introduire un fait ou un jugement que l'on pose comme certain, en opposition avec d'autres qui viennent d'être présentés sous le signe de l'hésitation, ou de la probabilité» (*Le Petit Robert*).

6.2 Les commentaires métadiscursifs

Il faut se rappeler ici que la narration de notre interlocuteur fait suite à une question qu'on lui avait posée, à savoir si, lorsqu'il était jeune, on lui avait parlé des événements de la Rivière-Rouge et de Batoche. Cela explique, entre autre, que le texte commence par un verbe à la première personne: «Je pourrais dire que...» et que, tout le long du texte, on passe de jugements personnels à de simples relations factuelles: «Pour moi, je diras que...» (lignes 18-19), «Je pense que i ontvaient fait bien des histoires...» (lignes 26-27), «J'penserai qu'Riel était pas si coupab' que ça» (ligne 31), etc., mais «Le gouvernement avait envoyé des arpenteurs...» (ligne 9), «Y en avait parmi ceuses-là qui sontaient ben malcommodes» (lignes 10-11), «... i les avait fait assez de troub' pis qu'i s'moquait assez d'eux-aut'» (lignes 15-16). Un certain nombre de ces relations de faits sont néanmoins accompagnées de commentaires métadiscursifs qui permettent au locuteur de souligner soit que c'est quelqu'un d'autre qui lui aurait donné ces renseignements et qu'il n'a donc pas été directement témoin des événements relatés: «d'après quoi-ce qu'i nous ont dit quand-qu'on était jeunes» (lignes 4-5), «un nommé Scott qu'i nous disent que...» (lignes 11-12), soit que c'est ce qu'il a lui-même compris de ce qu'on lui aurait dit: «comme j'les as compris» (ligne 4), «comme-que j'comprends» (lignes 20, 36, 44-45), «si j'as ben compris» (lignes 50-51). Il semble donc souligner qu'il n'est pas personnellement une autorité historique et que ses dires ne

sont que ce qu'il croit avoir compris. Ce qui ne l'empêche pas d'avoir des jugements personnels à propos de ces événements.

CONCLUSION

Nous sommes fort conscient que les quelques commentaires que nous venons de faire ne permettent pas de saisir tous les aspects structuraux du parler français des Métis. Par exemple, il n'a pas été question de la forme des interrogatives directes ou indirectes puisque le texte n'en contient aucune, le contexte ne s'y prêtant pas. De toute façon, il n'existe pas encore d'analyse complète de ce parler et il reste énormément de questions sans réponse. Néanmoins, nous espérons avoir jeté un peu de lumière sur ce parler qui n'a malheureusement pas attiré autant l'attention des linguistes et des sociolinguistes qu'il mériterait.

NOTES

1. Mentionnons à titre d'exemple, Hallion (2000), Marchand (1998) et Rodriguez (1984, 1991, 1993, 1995, 1997, 2000) pour le franco-manitobain; Choul (1984), Cox (1991), Jackson (1974), Jackson et Wilhelm (1973), Kalz (1998) et Longpré et Senior (1987) pour le fransaskois; Carter (1975) et Rochet (1994) pour le franco-albertain. Pour le français des Métis, les seules études sont celles de Douaud (1985), Papen (1984, 1993, 1998, à paraître) et Papen et Marchand (2003).
2. Malheureusement, nous avons perdu le nom de la journaliste en question et nous ne savons pas si les enregistrements en question ont jamais été utilisés pour une émission à Radio-Canada.
3. Cette forme n'est pas utilisée dans le texte, mais nous l'avons relevée chez plusieurs locuteurs tant du Manitoba que de la Saskatchewan. Un extrait d'un texte métis de la région du Lac-la-Biche (Alberta) (Douaud, 1985, p. 80) contient également «fonsaient», ce qui démontre que cette forme est bien présente partout où il y a des Métis francophones.
4. Nous utilisons ici le terme «complémenteur» pour faire référence à la conjonction *que* qui introduit des subordonnées ainsi qu'à ce que la grammaire traditionnelle appelle les «prépositions» qui introduisent des verbes infinitifs comme *à* et *de*.

BIBLIOGRAPHIE

- BARBAUD, Philippe (1998) «Tendances lourdes du français québécois», dans BRASSEUR, Patrice (dir.) *Français d'Amérique: variation, créolisation, normalisation*, Avignon, CECV, Université d'Avignon, p. 17-36.

- CARTER, Gregg Thomas (1975) *The influence of speech context on phonological variation in Canadian French*, mémoire (M. A.), Edmonton, University of Alberta, 222 p.
- CHAUDENSON, Robert, MOUGEON, Raymond et BENIAK, Édouard (1993) *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier Érudition, 139 p.
- CHOUL, Jean-Claude (1984) «Esquisse d'une étude du lexique fransaskois», dans MOCQUAIS, Pierre-Yves, LALONDE, André et WILHELM, Bernard (dir.) *La langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest*, Regina, Institut de recherche du Centre d'études bilingues, p. 137-150. (Actes du troisième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest qui a eu lieu au Centre d'études bilingues, University of Regina, les 25 et 26 novembre 1983)
- COX, Terry (1991) «Nos étudiants fransaskois et la "parlure fransaskoise" de Laurier Gareau», dans QUENNEVILLE, Jean-Guy et al. (dir.) *À la mesure du pays...*, Saskatoon, St. Thomas More College, p. 99-111. (Actes du dixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest qui a eu lieu au St. Thomas More College, University of Saskatchewan, les 12 et 13 octobre 1990)
- DOUAUD, Patrick (1985) *Ethnolinguistics profile of the Canadian Métis*, Ottawa, Musées nationaux du Canada, 96 p.
- HALLION, Sandrine (2000) *Étude du français parlé au Manitoba*, Aix-en-Provence, Thèse de doctorat de l'Université de Provence, 1323 p.
- JACKSON, Michael (1974) «Aperçu des tendances phonétiques du parler français de la Saskatchewan», *The Canadian Journal of Linguistics / Revue canadienne de linguistique*, vol. 19, n° 2, p. 121-133.
- JACKSON, Michael et WILHELM, Bernard (1971) «Willowbunch et Bellegrade en Saskatchewan», Regina, Centre d'études bilingues (manuscrit inédit).
- KALZ, Barbara (1998) «Le fransaskois: bilan historique et situation actuelle», dans BRASSEUR, Patrice (dir.) *Français d'Amérique: variation, créolisation, normalisation*, Avignon, CECV, Université d'Avignon, p. 131-146.
- LONGPRÉ, Bernadette et SENIOR, Nancy (1987) «Le français de la Saskatchewan: étude de lexique», *The Canadian Modern Language Review / La revue canadienne des langues vivantes*, vol. 43, n° 3, p. 493-506.
- MARCHAND, Anne-Sophie (1998) *La vitalité ethnolinguistique de la minorité franco-manitobaine: facteurs de maintien et facteurs de*

régression linguistiques, thèse de doctorat, Université de Besançon, 461 p.

MARTEL, Pierre et CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène (1995) «Oui... au français québécois standard», *Interface*, vol. 16, n° 5, p. 14-25.

PAPEN, Robert A. (1984) «Un parler français méconnu de l'Ouest canadien: le métis», dans MOCQUAIS, Pierre-Yves, LALONDE, André et WILHELM, Bernard (dir.) *La langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest*, Regina, Institut de recherche du Centre d'études bilingues, p. 121-136. (Actes du troisième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest qui a eu lieu au Centre d'études bilingues, University of Regina, les 25 et 26 novembre 1983)

—— (1993) «La variation dialectale dans le parler français des Métis de l'Ouest canadien», *Francophonies d'Amérique*, n° 3, p. 25-38.

—— (1998) «Le parler français des Métis de l'Ouest canadien», dans BRASSEUR, Patrice (dir.) *Français d'Amérique: variation, créolisation, normalisation*, Avignon, CECAV, Université d'Avignon, p. 147-161.

—— (à paraître) «Sur quelques aspects structuraux du français des Métis de l'Ouest canadien», dans COVENEY, Aden et SANDERS, Carl (dir.) *Variation et francophonie*, Paris, L'Harmattan.

PAPEN, Robert A. et MARCHAND, Anne-Sophie (2003) «Les conséquences sociolinguistiques de la diaspora et de la diglossie chez les Métis francophones de l'Ouest canadien», dans LERAY, Christian et MANZANO, Francis (dir.) *Langues en contact: Canada, Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 29-60. (*Cahiers de sociolinguistique*, n° 7)

PAPEN, Robert A. et ROTTET, Kevin (1997) «A structural sketch of the Cajun French spoken in Lafourche and Terrebonne parishes», dans VALDMAN, Albert (dir.) *French and Creole in Louisiana*, New York, Plenum Press, p. 71-108.

POPLACK, Shana (1980) «Sometimes I'll start a sentence in Spanish y termino en español: Toward a typology of code-switching», *Linguistics*, n° 18, p. 581-618.

PRÉFONTAINE, René (1980) «Le parler métis», dans LUSSIER, Antoine et SEALEY, Bruce (dir.) *The Other Natives: the-les Metis* (vol. 3), Winnipeg, Manitoba Metis Federation Press, p. 162-170.

ROCHET, Bernard (1994) «Le français à l'Ouest de l'Ontario: tendances phonétiques du français parlé en Alberta», dans POIRIER, Claude et al. (dir.) *Langue, espace, société: les variétés*

du français en Amérique du Nord, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 433-455.

RODRIGUEZ, Liliane (1984) *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 95 p.

—— (1991) «De l'Atlantique français à la Prairie canadienne: aspects morphologiques et syntaxiques du parler franco-manitobain», dans NIEDEREHE, Hans-Josef et WOLF, Luthar (dir.) *Français du Canada, français de France*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 161-172. (Actes de deuxième colloque international de Cognac, 1988) (*Canadiana Romanica*, n° 6)

—— (1993) «Disponibilité lexicale chez les jeunes Franco-Manitobains en 1990-1991: méthodes et résultats partiels», dans NIEDEREHE, Hans-Josef et WOLF, Luthar (dir.) *Français du Canada, français de France*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 163-178. (Actes du troisième colloque international d'Augsbourg, 1991) (*Canadiana Romanica*, n° 7)

—— (1995) «La flore de l'Ouest canadien: dialectes, normes et stratégies de dénomination», dans SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose (dir.) *Dialectologie et littérature du domaine d'oïl occidental, lexique des plantes: morphosyntaxe*, Fontaine-lès-Dijon, Association bourguignonne de dialectologie et d'onomastique (A.B.D.O.), p. 277-296. (Actes du cinquième colloque à Blois-Seillac, 1993)

—— (1997) «Pratiques dialectales au Manitoba francophone: étude lexicométrique diachronique de deux champs sémantiques: la maison et les travaux des champs, 1963- 1993», dans MANZANO, Francis (dir.) *Vitalité des parlers de l'Ouest et du Canada francophone à la fin du XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 151-164. (Actes du sixième colloque international de dialectologie et de littérature du domaine d'oïl occidental, 1996) (*Cahiers de sociolinguistique*, nos 2-3)

—— (2000) «Évolution de la néologie française au Manitoba: le rôle de trois normes en contexte minoritaire», dans SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose (dir.) *Français du Canada, français de France*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 241-254. (Actes du cinquième colloque international de Bellême, 1997) (*Canadiana Romanica*, n° 13)

THOGMARTIN, Clyde (1979) «Old Mines, Missouri et la survivance du français dans la Haute Vallée du Mississippi», dans VALDMAN, Albert (dir.) *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, p. 111-118.